

Affaire Dépakine

# Le refus de Sanofi

Nouveau rebondissement dans l'affaire du médicament ayant provoqué des troubles graves chez les enfants des patientes. Le laboratoire rejette sa responsabilité. *Philippe Becker*

Malgré de nombreuses victoires dans la reconnaissance des dangers du médicament anti-épileptique Dépakine, la lanceuse d'alerte des P.O. Marine Martin n'en finit plus de lutter contre le géant pharmaceutique. L'ONIAM, l'Office National d'Indemnisation des Accidents Médicaux avait pourtant déclaré la responsabilité de l'Etat à 30 % et celle de Sanofi à 70 %. Ces chiffres donnaient une base pour la répartition des dizaines de millions d'euros d'indemnisation probables pour les 2 000 à 3 000 enfants victimes de malformations et de troubles de type autistique suite à la prise de Dépakine par la mère durant la grossesse. Sauf que Sanofi affirme désormais qu'il avait demandé plusieurs fois à l'Autorité de santé, un organisme d'Etat qui a de les notices, à faire mentionner le risque de troubles sur la notice, et que celle-ci avait refusé. Un tel refus peut s'expliquer par un manque d'études fournies par le laboratoire démontrant ces risques. « Il n'est donc pas acceptable que le dispositif d'indemnisation fasse peser sur le laboratoire les conséquences des refus répétés de l'Autorité de santé ». Cette déclaration soulève cependant des interrogations. Pourquoi Sanofi n'a-



Marine Martin et son association APESAC se mobilisent depuis le début des années 2000.

t-il pas fourni des éléments plus solides pour que cette mention soit validée ? Pourquoi l'Autorité de santé n'a-t-elle pas creusé davantage la question et a-t-il fallu attendre 2010 pour que ces risques soient indiqués alors que dès les années 1980 des études scientifiques pointent Dépakine ? Pour Marine Martin, c'est encore une tentative du laboratoire d'échapper à sa responsabilité. « Je m'attends à ce qu'ils disent non encore longtemps. » Elle craint notamment un fort lobbying dans la mesure où le président du conseil d'administration de Sanofi, Serge Weinberg, serait un proche du président Emmanuel Macron, et l'aurait notamment introduit à la banque

Rothschild. Sanofi se serait également pourvu en cassation suite à sa condamnation à verser 3 millions d'euros à une victime. « Si Sanofi refuse, l'ONIAM paye à sa place ». Autrement dit, le contribuable. A charge ensuite à l'Etat de se retourner contre le laboratoire, ce qu'espère Marine Martin, même si elle émet des doutes en raison d'un inquiétant précédent. « Pour le Médiateur, sur une centaine de dossiers, l'Etat n'a recouvré que deux créances. Je ne vais rien lâcher, je vais continuer à mettre la pression sur le gouvernement pour qu'ils récupèrent cet argent ». Un chemin laborieux, le long duquel patientent des familles et des enfants gravement handicapés.